

**Co-PER 93 : Collectif PERmanent de défense et de promotion de l'EPS,
du sport scolaire et du sport associatif en Seine-Saint-Denis**



POUR un plan d'investissement de 6 Milliards pour la rénovation et la construction d'installations sportives dans le 93 !

2024, c'est demain... l'EPS et le sport associatif c'est aujourd'hui et c'est tous les jours !

Vincent Gérard, médaillé d'or en Hand Ball aux JO de Tokyo, déclarait le 28 Aout 2020 sur France Inter :

« Les profs d'EPS font leur métier, mais donnons-leur les moyens et les équipements pour travailler. Comment faire pratiquer des sports collectifs, quand il faut se partager un gymnase pour 2 ou 3 classes ? C'est impossible ! Donnons les moyens aux enseignants d'EPS de faire leur métier, de la meilleure des façons ; ce sera la meilleure manière de respecter les enseignants, mais aussi les élèves.

*Il est dommageable de constater que l'on rogne sur les moyens pour l'Education, alors que c'est la priorité des priorités ; car c'est à ce prix, que l'on construit une société qui peut fonctionner dans le futur. **A court terme, cela à un coût, mais à moyen et long terme c'est indispensable. J'ai l'impression que cela ne va pas dans le bon sens.** »*

Le département de la Seine-Saint-Denis n'a pas les moyens nécessaires de la part de l'Etat pour respecter les lois de la République en matière de pratique sportive :

- ➔ Dernier département de France en matière d'installations sportives : 16 équipements / 10 000 habitants ➔ **3 fois moins que la moyenne nationale à 50 / 10 000 hab. !**
- ➔ Un **parc d'installations sportives en moyenne vieux de plus de 40 ans !**
- ➔ 0,45 bassin de natation / 10 000 habitants ➔ **moitié moins que la moyenne nationale !**
Et **près de 40% d'élèves qui ne valident pas le savoir nager !**
- ➔ **Taux de licenciés sportifs le plus faible de France** affectant les jeunes filles et la pratique Handisport !
- ➔ Des clubs qui refusent des adhérents, manquent de créneaux empêchant tout développement

POUR UN SERVICE PUBLIC DU SPORT (EPS et sport associatif) et UN NOUVEAU PARC D'INSTALLATIONS SPORTIVES DE QUALITE EN SEINE-SAINT-DENIS !

Le **Co-PER 93** (élus, acteurs associatifs et éducation) **agit collectivement pour l'égalité et le respect !**

Pour une accélération des politiques sportives pour la population et les élèves de Seine-Saint-Denis, il faut :

- ⇒ **Un plan exceptionnel de rattrapage des inégalités à hauteur de 6 Milliards d'euros d'investissements pour atteindre 50 installations sportives pour 10 000 habitants.**
6 Mds d'€, c'est budget initial des JOP Paris 2024. Pour 1€ JOP ➔ 1€ pour l'EPS et sport dans le 93 !!!
- ⇒ **Une aide au budget de fonctionnement des installations sportives face à l'augmentation des coûts de l'énergie.** Les collectivités n'ont plus assez de moyens de faire fonctionner le service public du sport !!!
- ⇒ **Un plan de rénovation énergétique de l'ensemble des installations sportives de Seine-Saint-Denis.**
Pour la cour des comptes, c'est 20 Mds d'€ pour la mise aux normes énergétiques des IS en France !

Pour que les besoins de la population soient entendus par l'Etat et l'ensemble des collectivités, nous devons :

- Organiser des initiatives publiques locales avant et pendant les JOP 2024
- Porter un appel national en direction des athlètes, sportifs olympiques et paralympiques
- Elargir au plus grand nombre la participation au Co-PER 93 : élu.es, mouvement sportif, profs d'EPS, parents, ...

Pour soutenir cet appel, suivre et participer à l'activité du Co-PER 93 : écrivez à s2-93@snepfus.net